Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE
3 PL PIERRE GOUJON - BP 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

FIDAL (MACON)
206 CH DES 4 PILLES
BP 89
71004 MACON CEDEX

V/REF : DS AD
N/REF : 2006 D 113 / 2010-A-87

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 06/01/2010,

P.V. d'assemblée du 01/12/2009
- Transfert du siège PEROUGES Chemin des cotes d'en haut

Statuts mis à jour

Concernant la société

SCI DES DESSOUS
Société civile
13 avenue de Verdun
01800 Meximieux

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-87 le 06/01/2010
R.C.S. BOURG EN BRESSE 488 801 358 (2006 D 113)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 06/01/2010,

Le Greffier

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ

SCI DES DESSOUS
Société civile immobilière
au capital de 1.200 euros
Siège social : 13 avenue de Verdun
01800 MEXIMIEUX
488 801 358 RCS BOURG EN BRESSE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE (AIN)
INSCRIPTION N° A87
DU 06 JAN. 2010
Le Greffier

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 1er DÉCEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, et le premier décembre, les associés de la société civile immobilière se sont réunis, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame Catherine BRAZIER, propriétaire de quarante parts

ci ..... 40 parts

- Monsieur Jacques ROSTAING, propriétaire de quarante parts

ci ..... 40 parts

- Monsieur Stéphane ROSTAING, propriétaire de quarante parts

ci ..... 40 parts

Total des parts présentes : 120 parts en pleine propriété sur les 120 parts composant le capital social.

Monsieur Stéphane ROSTAING préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant ;
- Le texte des projets de résolution.

L'assemblée donne acte au Président de sa déclaration.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège de la société et modification corrélative de l'article 4 des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés décide de transférer le siège social de MEXIMIEUX (01800) - 13 Avenue de Verdun, à PEROUGES (01800) - Chemin des Côtes d'en Haut, et ce, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifé comme suit :

« **ARTICLE 4 - SIEGE**

Le siège de la société est fixé :

Chemin des Côtes d'en Haut - 01800 PEROUGES »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés présents.

Stéphane ROSTAING Catherine BRAZIER Jacques ROSTAING